

Form'santé tns

BASE DE REMBOURSEMENT : Tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale <i>Les garanties respectent l'ensemble des règles des contrats responsables</i>		Régime de Sécurité Sociale	Vos Remboursements
Honoraires médicaux			
Consultations, visites		70%	30%
Infirmier, kinésithérapeute, podologue, orthophoniste...		60%	40%
Pharmacie			
Vignette orange		15%	65%
Vignette bleue		30%	70%
Vignette blanche		65%	35%
Examens : Laboratoire - Imagerie			
Analyses		60%	40%
Radiologie		70%	30%
Dentaire			
Soins		70%	30%
Soins prothétiques dentaires 100% santé		70%	Pas de reste à charge
Prothèse acceptée par la Sécurité Sociale		70%	80%
Orthodontie		100%	25%
Optique			
Équipement optique de classe A - 100% Santé (3)		60%	Pas de reste à charge
Équipement optique de classe B (3)			
Équipement simple	♦ (a) verres simple foyer dont la sphère est comprise entre – 6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries	60%	115 € (3)
Équipement mixte	♦ un verre simple mentionné au (a) et un verre complexe mentionné au (c) ♦ un verre simple mentionné au (a) et un verre très complexe mentionné au (f)	60%	125 € (3)
Équipement complexe et très complexe	♦ (c) verres simple foyer dont la sphère est hors zone de – 6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs ♦ un verre mentionné au (c) et un verre mentionné au (f) ♦ (f) verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de – 8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de – 4,00 à + 4,00 dioptries.	60%	200 € (3)
Lentilles dans la limite d'un forfait annuel de 60€/an ⁽¹⁾		60%	40%
Orthopédie - Prothèses			
Orthopédie et prothèse auditive acceptée par la Sécurité Sociale		60%	40%
Prothèse mammaire acceptée par la Sécurité Sociale		100%	50 €/an (1)
Prothèse capillaire acceptée par la Sécurité Sociale		100%	50 €/an (1)
Hospitalisation			
Frais de séjour, honoraires chirurgie & médecine		80%	20%
Forfait journalier			
Montant de la prise en charge		Néant	20 €/j
Sont exclus les unités ou centres de soins de longue durée (art.174-6 du code de la Sécurité Sociale) et les établissements et les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale (6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles)			
Chambre particulière		<i>Exclus les Etablissements Spécialisés</i> ⁽²⁾	
A l'hôpital, en cliniques médicales, médico-chirurgicales, obstétricales		Néant	20 €/j
Forfait accompagnement		<i>Exclus les Etablissements Spécialisés</i> ⁽²⁾	
Enfant de – 12 ans adhérent à la Mutuelle		Néant	15 €/j
Adhérent handicapé mineur et/ou 3 ^{ème} catégorie		Néant	15 €/j
Adhérent de + 75 ans		Néant	15 €/j
Forfait télévision		<i>Exclus les Etablissements Spécialisés</i> ⁽²⁾	
Non remboursé si inclus dans le prix de journée de la chambre		Néant	60 €/an (1)
Cure Thermale (Exclus les frais d'hébergement et de transport)			
Honoraires et soins		70%	30%
Forfait thermal		65%	35%
Transport			
Transport		65%	35%
Forfait de 24 € sur actes de plus de 120 €			
Forfait 24 €		Néant	24 €

1-Dans la limite de la dépense engagée, forfait accordé par année civile.

2-Etablissements de traitement des voies respiratoires, Maisons de santé pour maladies nerveuses et mentales, Maisons d'enfants spécialisées, Etablissements climatiques de pneumologie pour enfants et adolescents, Aériums et préventoriums, Maisons de convalescence, Centres et établissements de réadaptation fonctionnelle et motrice, Centres de cure et de postcure pour alcooliques et toxicomanes.

3-Dans la limite de la dépense engagée, forfait accordé par période de 2 ans pour l'acquisition d'un équipement composé de 2 verres et d'une monture ou tous les ans pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue. La prise en charge de la monture au sein de l'équipement A est limitée à 30 € et à 100 € au sein de l'équipement B.